

Communiqué de presse

16 février 2018

Eolien terrestre : NON à l'anarchie OUI à une réflexion nouvelle

Reçues le 8 février 2018 par M. Sébastien Lecornu, Secrétaire d'Etat à la transition énergétique écologique et solidaire, les associations nationales du patrimoine et celles de riverains ont pris acte de la déclaration du ministre reconnaissant que les mesures issues du groupe de travail sur l'éolien l'avaient été sans concertation avec elles et affirmant désormais qu'elles seraient associées aux réflexions en cours.

Elles demeurent cependant opposées aux mesures issues de ce groupe de travail et à la poursuite du programme éolien terrestre dans les conditions actuelles.

1 - Elles rappellent que l'abondant contentieux suscité par l'implantation d'éoliennes terrestres résulte avant tout de l'absence de règles limitant efficacement l'impact cumulé de leur proximité sur les riverains (engins approchant ou dépassant les 200 mètres de haut). Cet impact touche non seulement les hauts lieux du patrimoine historique sans réel souci de leur protection, mais toutes les habitations voisines (qui sont ainsi dévalorisées sans contrepartie) et nombre de paysages qui font aussi partie des atouts touristiques de la France.

2 - Les associations considèrent que toutes les mesures dérogatoires au droit commun et notamment la suppression de l'échelon des tribunaux administratifs pour le contentieux éolien ne régleront pas les questions de fond que ce contentieux doit traiter et n'empêcheront nullement les personnes qui s'estiment lésées de poursuivre aussi loin que possible leurs actions en justice.

Elles sont disposées à faire des propositions plus conformes au droit pour améliorer le déroulement de ce contentieux.

3 - Elles recommandent l'élaboration d'une planification opposable des zones d'implantation d'éoliennes qui se substitue à l'anarchie actuelle et de mesure d'information effectives et préalables des riverains. Elles accueillent avec intérêt le projet d'une médiation nationale qui devrait, selon elles, être relayée dans chaque département.

- 4 - Elles soulignent que la concertation doit se faire tant au niveau national qu'au niveau local, par exemple au sein des Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites dont elles sont souvent exclues au profit de représentants de la filière éolienne.
- 5 Elles rappellent que, d'un avis partagé, la transition écologique passera par d'autres voies que l'énergie éolienne terrestre dont le bilan inconvénients-avantages n'est pas satisfaisant. Les moyens financiers considérables (8 milliards d'euros en 2017, soit 25 fois le budget consacré aux monuments historiques) prélevés sur les consommateurs devraient être consacrés à de vrais investissements d'avenir.
- 6 Les associations considèrent enfin qu'un audit complet et indépendant de l'incidence de la filière éolienne sur les finances publiques, sur la production électrique, sur les biens des riverains et sur l'activité touristique locale doit être conduit avant toute nouvelle mesure encourageant son développement.

Contacts presse

Patrimoine Environnement - Anne Lecleziaux - 0142678400- contact@associations-patrimoine.org
Maisons paysannes de France – Camille Morvan – communication@maisons-paysannes.org - 01 44 83 63 64
Sauvegarde de l'Art Français - Alexia Monteillet - communication@sauvegardeartfrancais.fr
Sites & Monuments – Julien Lacaze – contact@sppef.org - 06 24 33 58 41
Vent de colère – contact@ventdecolere.org - 06 40 89 49 82
VMF – caroline.desagazan@vmfpatrimoine.org - 01 40 62 61 81